



COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE VENCE
(06570)
ALPES MARITIMES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER n°5 (CENTRE)

regroupant :

- >> la route des Serres ;
- >> le chemin du Rome ;
- >> le chemin du Cercle
- >> le chemin de la Calada et l'impasse des Orangers.

du samedi 27 février 2016, à l'Auditorium

Etaient présents :

M. Joseph LE CHAPELAIN, *Le Maire* ; Mme Nadine GASTAUD, *Adjointe* ; Mmes Sylvie COLLET, Catherine HOUZE, Laurence HARTMANN, Eliane VINCENT, *Conseillères municipales* ; MM. Gabriel BURGER, Jean-Michel DELORD, *Conseillers municipaux* ;

Mme Lydie Bray, *la DGS* ; M. Olivier CAVELLI, *le chef de la Police municipale*.

M. le Maire remercie les riverains de leur présence et ouvre la séance. Il attire l'attention de l'auditoire sur le dispositif « alerte citoyen » et conseille aux personnes présentes de s'inscrire afin d'être tenues informés, selon leur choix, de tous les événements communaux, des alertes météorologiques (inondation, canicule), de la vie scolaire, etc.

La parole est donnée aux riverains :

1°) ENVIRONNEMENT :

- Problèmes d'entretien et de débordement de nos cours d'eau :

Selon M. le Maire, les problèmes récurrents sur les chemins du Cercle et du Malvan s'expliquent simplement : autrefois, ces chemins muletiers appartenaient aux horticulteurs et cultivateurs ; le Maire de l'époque a fait goudronner ces voies afin de les rendre carrossables. Ceci n'a pas été acté si bien qu'ils appartiennent toujours à des privés.

Dans ce contexte, l'entretien des berges appartient à chaque propriétaire, ce qui nous amène à la situation actuelle. Certains jouent le jeu, de nombreux autres laissent les vallons à l'abandon quand ils n'y déversent pas, en plus, leurs déchets verts. La solution serait de rendre ces voies publiques par le biais d'une Déclaration d'Utilité Publique ; cette procédure reste néanmoins longue.

A cela s'ajoute la problématique de la Police de l'eau qui empêche toute action de nos services sur les berges. A savoir : lorsque la commune entreprend des travaux d'entretien ou de consolidation, une fois sur deux, elle se retrouve assignée au Tribunal. Les réglementations nationale et européenne empêchent les services communaux d'agir.

Ainsi, lors des dernières intempéries, la commune a dû faire appel à Force 06, le service compétent du Département en la matière. Nous avons eu de la chance d'obtenir une intervention assez rapide qui nous a permis de faire nettoyer les berges du Cercle.

2°) VOIRIE ET SÉCURITÉ

- Problème de vitesse excessive :

Spécifiquement sur la route des Serres et les chemins de Saint-Etienne et du Cercle, de nombreux usagers ne respectent pas la vitesse autorisée. Sont cités notamment : les livreurs du Mas de Pierres, les bus, les parents qui déposent leurs enfants à la crèche ...

Quelle solution adopter : chicanes, feux, radars éducatifs ? L'implantation de radars de contrôle serait la meilleure solution. Cependant M. Cavelli rappelle que les radars impliquent d'avoir une place suffisante sur les bas-côtés pour arrêter les véhicules des contrevenants, or les voies sont souvent trop étroites pour cela. Il ajoute que les policiers municipaux ne sont pas non plus équipés de lunettes de contrôle.

Les ralentisseurs, bien que controversés, sont donc une solution à envisager. Il reste à vérifier la législation les règles d'implantation sont strictes. En l'attente, il est préconisé une présence plus régulière des policiers sur ces voies, comme cela est déjà le cas au rond-point des Trious.

- Problème de stationnement :

Sur le chemin du Défoussat, des camions stationnent sur le bas-côté ce qui gêne la circulation. M. Cavelli précise qu'il a constaté les faits et a transmis l'information à la Police municipale de la Colle ; ce chemin communal est entièrement collois et il n'est donc pas toujours en mesure de verbaliser.

- **Problème de visibilité sur le chemin du Cercle :**

A la sortie d'une l'impasse, un miroir de route est mal réglé. Les services sont déjà intervenus à plusieurs reprises mais ce miroir est régulièrement dérèglé par un riverain.

- **Problème de taille des arbres et entretien des haies sur le chemin de Rome :**

- des chênes ont été étêtés grâce à l'intervention de la Police municipale. Cependant si dans le cas présent, les actions communales ont été suivies d'effets, parfois, nous n'obtenons pas réponse des propriétaires ; ceci qui nous oblige à prendre en charge la réalisation des travaux puis à recouvrer ensuite les frais dus par le propriétaire par l'intermédiaire du Trésor public. Ceci peut prendre du temps.
- Au niveau du n°352, les chênes non taillés créent de gros risques pour les 2 roues. Les services vont passer pour constater et régler le problème.
- Il est rappelé que les haies plastiques en coupe-vue sont interdites. Là encore, les services iront contrôler sur le terrain

- **Problème de dépôt de déchets :**

De nombreux riverains s'indignent de voir autant de containers poubelles le long du chemin du Cercle, qui empiètent même sur la voie de circulation. Le Maire de répondre que La Police municipale intervient mais ne verbalise pas pour le moment.

- **Projets de travaux de voirie :**

- Les riverains souhaitent savoir quand sera enfin réalisé le rond-point dit « du Leclerc » ; M. le Maire de répondre que le projet est complexe puisque situé sur les trois territoires de Cagnes-sur-Mer, La Colle sur Loup et Saint-Paul de Vence et qu'il relève des compétences conjointes du Conseil départemental 06 et de la Métropole. Il confirme que sa réalisation est bien prévue dans les années à venir.
- Qu'en est-il de la réfection de l'enrobé du chemin du Cercle? Celle-ci est problématique car de nombreux chantiers de construction sont en cours, ce qui endommage la voirie du fait des passages des camions. Actuellement, seul un revêtement provisoire pourra être réalisé aux endroits les plus abimés.

- **Les plaques d'égouts se soulèvent lors de fortes pluies et c'est dangereux.**

Effectivement, dès qu'ils en sont informés, nos services mettent en place le dispositif de sécurité adéquat. Chaque concitoyen est invité à contacter la mairie, en cas d'intempéries

Ce problème provient en grande partie des « agissements » de certains riverains qui déversent tout simplement leurs eaux pluviales dans les égouts. Le Maire précise que cela risque de faire bientôt tripler la facture d'eau. En effet, aujourd'hui, les administrés sont facturés sur l'eau consommée ; prochainement, ils devront régler l'eau qui arrive à la station d'épuration, soit un volume considérable (avec les eaux pluviales).

- **Numérotation :**

Le chemin privé qui longe le Mas de Pierre ne comporte pas de numérotation. La commune a la possibilité à la demande des riverains, d'attribuer des numéros sur la voie publique, dans le cas présent : sur la route des Serres.

3°) VOISINAGE:

Une citoyenne interpelle le Maire en expliquant que pendant les trois mois de l'été dernier, elle a eu à souffrir des bruits incessants de voisins et demande ce que peut faire la mairie.

Pendant la journée, la Police Municipale peut venir constater les infractions et dresser un procès-verbal, la nuit seule la gendarmerie est compétente.

Le Maire soulève le problème de la lenteur de la Justice. Certains contrevenants le savent, si bien que dans le meilleur des cas, ils paient les amendes mais ne changent rien à leur comportement. Les riverains sont invités à signer une pétition à l'adresse du Procureur de la République ; démarche que le Maire soutiendra si nécessaire.

4°) DIVERS

- **La taxe sur les terrains non bâtis :** pour l'instant, les riverains peuvent être tranquilles.
- **Le Mas de Pierre veut modifier son entrée :** effectivement une demande réglementaire a été déposée au service urbanisme et accordée.